



L'EAU

une priorité parlementaire

ACTES DU COLLOQUE

DU 27 NOVEMBRE 2023



CERCLE
FRANÇAIS DEL'EAU

Au Palais du Luxembourg - Salle Clemenceau



L'EAU

une priorité parlementaire

Depuis l'été 2022, l'eau s'est invitée dans les médias, sur les réseaux sociaux et alimente les conversations quotidiennes de tout un chacun. La prise de conscience de la **fragilité de cette ressource** vitale a hissé ce sujet crucial **en haut de l'agenda politique** : le gouvernement en a fait le premier chantier de sa **planification écologique** dès 2022 et les **parlementaires** ont multiplié les **missions d'information** pour comprendre les **forces et faiblesses** de notre politique de l'eau actuelle et identifier les **leviers à activer** pour répondre à l'urgence climatique dont l'eau est le principal marqueur.

Fort de ces rapports parlementaires¹, le **Cercle Français de l'Eau** vous invite à **échanger** avec leurs auteurs autour des **principales recommandations** émises, notamment en termes de **gouvernance** pour assurer un **partage de l'eau** pérenne et équitable, et en termes de **financement** pour garantir un **déploiement efficace** des diverses solutions envisagées sur les territoires.

¹ **Délégation sénatoriale à la prospective**, novembre 2022, rapport d'information sur l'avenir de l'eau : [Éviter la panne sèche - Huit questions sur l'avenir de l'eau - Sénat \(senat.fr\)](#)
Assemblée nationale, mission d'information sur la gestion de l'eau pour les activités économiques, juin 2023 : [Gestion de l'eau pour les activités économiques : présentation du rapport de la mission d'information - Assemblée nationale \(assemblee-nationale.fr\)](#)
CESE, avis pour gérer durablement l'eau, avril 2023 : [Comment favoriser une gestion durable de l'eau \(quantité, qualité, partage\) face aux changements climatiques ?](#), le CESE a adopté l'avis | [Le Conseil économique social et environnemental](#)
Sénat, Mission d'information sur la gestion durable de l'eau, juillet 2023 : [Mission d'information sur la «Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement» | Sénat \(senat.fr\)](#)



INTRODUCTION



Thierry BURLOT,
Président du Comité de bassin Loire-Bretagne,
président du CFE

Bonjour à toutes et à tous, mes premiers mots pour **remercier le Sénat de nous accueillir** dans cette très belle salle Clémenceau, remercier évidemment **tous les parlementaires** qui sont à nos côtés, vous remercier de **votre présence autour de cette matinée de travail** que nous avons souhaité organiser autour des **enjeux de gouvernance et de financement**.

Je ne vais pas vous rappeler les **difficultés** que l'on a pu avoir autour des questions de **gestion qualitative et quantitative de l'eau** ces derniers mois. On passe de **sécheresse intense à des inondations intenses** et on voit bien que dans nos organisations autour du grand cycle de l'eau, il y a un certain nombre de choses qu'il va falloir peut-être appréhender différemment.

Si la France a été à l'époque en **1964** à la hauteur des enjeux d'un **grand plan de modernisation des services d'eau et d'assainissement**, on voit bien qu'aujourd'hui, on passe à une **gestion beaucoup plus différenciée** de ce qu'on appelle le **grand cycle de l'eau**. On ne fera **pas les uns sans les autres**. On peut tous avoir nos centres d'intérêt autour de cette ressource en eau : pour la biodiversité, pour l'alimentation en eau potable, pour l'énergie, pour l'agriculture, pour le tourisme. Une chose est certaine, cette eau va se raréfier et il va falloir plus que jamais **être sobre, la partager et être solidaire**. La partager, c'est être **capable de trouver des consensus** entre une vision nationale et

des territoires engagés. L'État n'y arrivera pas seul. **Dégager des forces communes** pour pouvoir gérer ce bien commun qu'est l'eau dans nos territoires est de notre responsabilité collective. L'eau est au cœur du développement économique, de l'aménagement de nos territoires, de la biodiversité, de la santé des populations, ce **bien commun est utile à tous**.

Le **Sénat** vient de sortir un rapport très intéressant sur le sujet. Le **Conseil économique et social** en a fait de même ; les **députés** aussi s'engagent sur le sujet. La **Cour des comptes** a également écrit un certain nombre de rapports sur la gestion de l'eau. **Capitalisons** ces travaux pour essayer ensemble de réfléchir à de **nouvelles pistes de gouvernance et de financement** autour du grand cycle de l'eau, c'est l'objet de cette session de travail du Cercle français de l'eau.



1^{ÈRE} TABLE RONDE

ENJEU DE GOUVERNANCE QUI A L'AUTORITÉ POUR ORGANISER LE PARTAGE DE L'EAU SUR LES TERRITOIRES ?



Hervé GILLE,
Sénateur de la Gironde

Comme cela a été indiqué, **différents travaux parlementaires ont été menés**. Le rapport de la mission d'information que nous avons remis mi-juillet pour une gestion durable de l'eau tient compte de ces rapports pour **capitaliser**, essayer d'avancer ensemble et **avoir un certain consensus si on veut faire des propositions d'évolution législative**.

La **gouvernance partagée** est véritablement la clé pour **embarquer toutes les parties prenantes** dans une compréhension des enjeux, et ensuite **décliner des outils** pour que les uns et les autres acceptent de rentrer dans des **politiques territorialisées de sobriété et de performance**, sous condition bien sûr de financement. Ces **conditionnalités**, il faut aujourd'hui les **définir de manière plus claire, plus visible, négociée**, parce que le but du jeu, c'est bien sûr un **cadre de négociation**.

« Ces contrats d'engagement réciproque que nous proposons, définissent des objectifs partagés de sobriété et de performance et des conditionnalités, dans un souci de lisibilité. »

L'organisation au niveau des **comités de bassin** est un **système judiciaire**, qui fonctionne plutôt pas mal, même s'il est perfectible. Les **évolutions** des politiques de l'eau répondent aujourd'hui d'une **forme d'injonction de l'Etat** : le plan eau est décliné, dans sa politique de moyens, par une **évolution des redevances et des**

participations. Affirmer donc la gouvernance au niveau des comités de bassin, mais veiller à ce que les **orientations et les objectifs** soient les plus **partagés** possibles. C'est un sujet en cette fin d'année avec l'étude du **projet de loi de finances**, notamment dans son **article 16** où on va retrouver les moyens alloués aux politiques de l'eau et le sujet est en train de **monter en pression politiquement**. Dans le rapport de la mission d'information, **80% des acteurs auditionnés** sur leur participation aux comités de bassin estiment qu'ils ne sont **pas assez nombreux** pour défendre leur point de vue. Ce qui veut dire que dans la **prise de décision démocratique** et la manière dont elle est **partagée**, c'est tout un **débat**. Ensuite, les comités de bassin doivent pouvoir s'adosser à de **meilleures connaissances en termes de ressources et de consommation** : c'est la base de la **négociation contractuelle de qualité** qui doit se développer aujourd'hui, et qui est une des propositions fortes du rapport. Ces **contrats d'engagement réciproque** que nous proposons, définissent des **objectifs partagés de sobriété et de performance** et des **conditionnalités**, dans un souci de **lisibilité**. Il faut avoir une lisibilité pour **adosser les investissements** qui devront se mettre en place et il faudra regarder de quelle manière on les accompagne.

« Il est très vraisemblable qu'on dépose prochainement une proposition de loi pour y inscrire cet objectif de sobriété afin de donner un signal politique très clair. »

Pour l'instant, l'**objectif de sobriété** gouvernemental affiché en mars 2023 n'est **pas inscrit dans la loi**. Il est très vraisemblable qu'on dépose prochainement une **proposition de loi** pour y inscrire cet objectif de sobriété afin de donner un **signal politique très clair**. Cela nous permettra aussi de développer cette approche contractuelle autour de cet **objectif commun pour s'embarquer mutuellement** : pour cela, il faut qu'on s'adosse à des contrats d'engagement réciproque qui nous permettent de décliner au plus près du terrain ces politiques.

« Il faut vraiment améliorer les articulations entre les régions, les départements, les métropoles, les agglomérations sur les politiques de l'eau pour qu'elles soient bien en complémentarité. Il faut donner du sens. »

Je ne suis **pas sûr qu'on ait besoin d'une nouvelle entité juridique** aujourd'hui. Nous avons surtout besoin d'une clarification des politiques publiques au niveau national et territorial. Créer d'abord les **conditions pour que la subsidiarité fonctionne bien** : même juridiquement, il faut travailler sur l'**allocation des moyens** au niveau des territoires. Au niveau du rapport, on a constaté qu'il fallait **reclarifier** au travers des lois NOTRE et MAPTAM les **compétences juridiques des départements** qui sont bien placés pour **accompagner les politiques de l'eau** et, dans un certain nombre d'entre eux, créer une **gestion commune de l'eau et de l'assainissement**. Les **enjeux d'interconnexion** et de vision de **solidarité territoriale** peuvent, dans certains territoires, reposer sur des **stratégies départementales tout à fait pertinentes**. Ensuite, il faut vraiment **améliorer les articulations** entre les régions, les départements, les métropoles, les agglomérations sur les politiques de l'eau pour qu'elles soient **bien en complémentarité**. Il faut **donner du sens**. Au travers des grands schémas régionaux, il est logique que les **régions** puissent **dresser les grands axes**, mais les régions sont là aussi pour **accompagner la montée en capacité des filières**, en termes de performances, cela relève de leurs compétences. En contractualisant avec les **fonds européens**, en travaillant sur des **accords gagnant-gagnant**, elles peuvent renforcer la lisibilité des contrats d'engagement réciproque dans les **allocations de moyens négociés** pour accompagner les filières, notamment la filière agricole.

Je suis un **fervent défenseur de l'organisation territoriale** actuelle. Cette bonne **articulation entre les EPTB, les EPAGE, les syndicats de rivière** est certes essentielle, mais il faut atterrir aussi sur les territoires de la manière la plus fine possible. Au niveau de la **prévention des inondations**, les solidarités sont à l'échelle du bassin, mais quand on est sur des **enjeux majeurs**, le **système gémapien ne fonctionne plus**, ou pas assez. C'est un sujet posé aujourd'hui **au niveau du Sénat**. On est aussi un certain nombre à militer pour

renforcer les politiques de l'eau dans les documents d'urbanisme, et avoir une **gestion stratégique du pluvial** à cette échelle. Et là où on n'a pas de CLE ou de SAGE, parce que parfois il faut créer des agilités nouvelles, essayons **d'imaginer des clés de préfiguration** qui commencent à organiser les acteurs de l'eau entre eux, et porter leur voix, pour améliorer cette intégration dans les PLUI, les SCOT.

« Sur des enjeux tels que ceux qui nous réunissent aujourd'hui, il faut qu'on soit en capacité de dépasser des logiques souvent individualistes pour être dans une approche plus collective, plus responsable et plus partagée. »

Mais **attention à la différenciation** : on est tous d'accord sur le fait qu'il faut **savoir s'adapter aux réalités territoriales** mais, à trop cultiver la différenciation, on a du mal à stabiliser et faire en sorte que les **politiques publiques** puissent **s'inscrire véritablement dans des logiques de territoires**. C'est donc un **subtil équilibre** qu'il faut arriver à trouver. Sur des enjeux tels que ceux qui nous réunissent aujourd'hui, il faut qu'on soit **en capacité de dépasser des logiques souvent individualistes** pour être dans une **approche plus collective**, plus **responsable** et plus **partagée**. On est là au Sénat, le sujet de l'intégration dans les communautés de communes des **syndicats d'eau et d'assainissement** à l'échéance **2026** fait **toujours débat**. Regardons comment ces syndicats ont fait face au stress hydrique ces dernières années, regardons quels sont ceux qui sont en capacité de résilience et ceux qui sont devant le mur. Il faut tout de même avoir des **principes de réalité** parce que les enjeux nous dépassent aujourd'hui. Quand on parle de **complémentarités d'échelle**, il faut s'adosser sur des **systèmes** qui soient suffisamment **structurés, efficaces, et homogènes**.



Pascal GUIHENEUF,
Membre du CESE, rapporteur
de l'avis pour gérer durablement l'eau

Ce qu'on a pu voir en écoutant et en additionnant les auditions, c'est qu'il y avait tout de même une **assise de gouvernance tout à fait respectable**. Mais **plus on descend**, moins les documents sont connus, **moins il y a de monde** également. Dans les CLE, l'assiduité n'est peut-être pas celle que souhaiteraient les organisateurs. Les **élus se sont un peu éloignés** et à la fin, c'est une **discussion un peu fermée**. Ce qu'on a vu aussi, et qu'on revendique, c'est d'avoir un peu **plus de participation citoyenne** dans les organisations qui existent déjà. Cela peut se faire via des associations de salariés, mais également des associations de familles, ou tous ceux qui utilisent l'eau de manière quotidienne. Ce qui amène à une des **recommandations** de l'avis : « *Le CESE appelle à de nouvelles politiques publiques pour une meilleure gouvernance de la qualité et de la quantité d'eau* ».

« Il y a tout de même une assise de gouvernance tout à fait respectable. Mais plus on descend, moins les documents sont connus, moins il y a de monde également. »

« Il y a dans le Plan Eau [...] un objectif plus global de pouvoir doter le territoire d'instances de concertation et de dialogue où on peut avoir une vision partagée en termes de diagnostic et d'usages de l'eau. »

C'est vrai que la **sécheresse inédite de 2022** au regard de son intensité et de sa durée a marqué un **tournant dans la politique de l'eau** et l'**appréhension** de ce sujet par l'ensemble des **citoyens**. Ce qui a donc généré le lancement de ce **premier chantier de planification sur l'eau** qui a abouti à un **plan en 53 mesures**, dont un volet qui concerne les **moyens et la gouvernance**. La gouvernance, c'est vraiment un sujet qui est revenu très fortement tout au long des débats d'élaboration de ce plan. Et pour cause, puisqu'on a effectivement en France une **organisation de la gestion de l'eau** qui est certes **hyper structurée**, qui repose sur un **emboîtement d'échelle**

On a aussi dressé un **bilan** sur la mise en œuvre des **Assises de l'eau** de 2019. On fait beaucoup de choses en France. Ces Assises de l'eau en 2018 et 2019 se voulaient **équilibrées** entre une partie plutôt **environnementaliste** et une partie qui était plus **agricole**. Elles ont d'ailleurs été suivies du **Varenne agricole** de l'eau en 2021. Mais, quand on assiste aux diverses réunions, quelle foire d'empoigne ! J'étais vraiment impressionné par la **difficulté à se parler**, il ne faut pas deux minutes pour que cela se dispute. **L'eau est un sujet inflammable**, c'est ce qui est curieux, et toujours sur des points très particuliers, comme **Sainte-Soline**. En Vendée ou dans l'Allier, chaque fois qu'il y a des conditions hydrauliques ou hydrologiques très particulières, on peut faire des choses. Et là, peut-être parce qu'il y a le marais poitevin, peut-être parce que les conditions sont plus complexes, peut-être pour des raisons historiques, mais **on n'y arrive pas**. Jusqu'à la présidence du département et la justice, jusqu'au préfet, ils n'arrivent même pas à converger.

« On a aussi dressé un bilan sur la mise en œuvre des Assises de l'eau de 2019. [...] Dans les diverses réunions, j'étais vraiment impressionné par la difficulté à se parler [...] L'eau est un sujet inflammable. »



Marie-Laure METAYER,
Directrice adjointe de l'Eau et de la Biodiversité

hydrographique mais qui est aussi **perfectible**. Les différents rapports parlementaires cités en introduction **plébiscitent** souvent les **CLE**, qui doivent être **l'outil opérationnel** en matière de gouvernance de l'eau aujourd'hui, ou qui devrait l'être. Il y a notamment dans le Plan Eau un certain nombre d'objectifs qui sont liés à cela, avec un **objectif plus global** de pouvoir doter le territoire **d'instances de concertation et de dialogue** où on peut avoir une **vision partagée** en termes de diagnostic et d'usages de l'eau, comment on arrive à **concilier la notion de volume prélevable**, mais également de **satisfaction de l'ensemble des usages**.

« L'échelle qui nous semble la plus pertinente aujourd'hui pour pouvoir articuler ces politiques au regard du SAGE, c'est le SCoT. »

On est en train de réviser le décret sur les SAGE, prévu dans le Plan Eau, en répondant aux attentes des ac-

teurs sur une **meilleure prise en compte dans l'aménagement du territoire** de tout ce qui concerne les priorités définies par les SAGE. Aujourd'hui, seul un cinquième des SAGE prévoit des limitations au regard des volumes prélevables, c'est important de l'avoir en tête. **L'échelle** qui nous semble la plus **pertinente** aujourd'hui pour pouvoir articuler ces politiques au regard du SAGE, c'est le **SCoT**. Aujourd'hui, on a déjà des **notions de compatibilité, pas forcément de conformité**, et on voit que concrètement, sur le terrain, bon nombre de situations prévues dans les PAGD - Plans d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux - ne sont pas prises en compte. Par une mécanique juridique, il est vrai que lorsque, par un processus d'urbanisme ou d'aménagement, on échappe à une évaluation environnementale par exemple, on va échapper à ce qui est préconisé dans les SAGE. On a donc **besoin** aujourd'hui clairement d'avoir une **réaffirmation** et un **croisement** beaucoup **plus opérationnel**.



Cécile CUKIERMAN,
Sénatrice de la Loire

« La bonne gouvernance, c'est d'abord celle qui redonne de la force au politique pour gouverner, pour assumer. »

Vous me demandez ce qu'est une **gouvernance qui marche**, même si in fine c'est le préfet qui arbitre avec influences diverses et variées. La bonne gouvernance, c'est d'abord celle qui **redonne de la force au politique** pour gouverner, pour assumer. On vient d'évoquer la situation de Sainte-Soline, il y a quelques années, c'était Sivens. **Repolitiser**, ce n'est évidemment pas en faire un enjeu partisan et d'affrontements, mais dans une **démocratie représentative**, quand on remet les **élus au cœur de la prise de décision**, ce sont eux qui, en lien avec les citoyens, sont les plus à même de la défendre, de la justifier, et de **trouver ces points d'équilibre** indispensables à la gestion de l'eau. On n'a certainement jamais autant été dans une vision aussi maximaliste d'une administration et d'une technicité de la gestion de l'eau et paradoxalement, on a totalement **dépolitisé**, au sens premier du terme « politiser », cette gestion de l'eau. Pour autant, l'eau permet de **faire société**, c'est l'histoire de l'humanité et depuis que l'homme a décidé de se sédentariser, il gère l'eau. Je crois donc

« La voie réglementaire [permet] pas mal de choses, notamment au sujet de la composition de la CLE pour lui donner plus d'agilité, et l'ouvrir par exemple à des porteurs de SCOT. »

Il y a **deux façons d'aborder** ce sujet : i) **l'entrée législative**, c'est lourd et il faut un vecteur, donc pour l'instant, on n'est **pas dans cette optique** ; ii) la **voie réglementaire** par laquelle pas mal de choses sont possibles, notamment au sujet de la **composition de la CLE** pour lui donner **plus d'agilité**, et l'ouvrir par exemple à des **porteurs de SCOT**. D'autres pistes sont envisagées : **intégrer au PAGD** une **note d'explication des enjeux du SAGE** pour le territoire, à intégrer dans les **documents d'urbanisme**. Dans la rédaction réglementaire prévue aujourd'hui, on intègre une **notion de compatibilité**. L'objectif est de pouvoir identifier tous les points qui permettent de la concrétiser et de la rendre opérationnelle et d'en faire finalement une **mise en conformité**.

qu'on a un vrai souci : il y a encore quelques années, la **mission de gérer l'eau** était une **tâche très noble** et on pouvait se bagarrer entre formations politiques pour aller récupérer cette responsabilité. Aujourd'hui, force est de constater que **celui qui a envie de s'en occuper, on la lui laisse**. On sent des élus qui, dans leur diversité, se désintéressent de cette question. Vous le disiez, on commence des réunions avec un certain nombre et on les termine à deux ou trois.

« La priorité est donc de réaffirmer la nécessité de gérer, d'avoir des retenues d'eau, multi-usages, pour la rendre au milieu et aux différents usages humains et pour éviter les tensions territoriales. Parce que l'eau est ce bien commun qu'on doit gérer avec solidarité. »

Le **rapport de la délégation à la prospective**, dont Alain Richard dans la salle a été un des coauteurs, prend naissance à la **fin de l'hiver 2022**, en ignorant la météo que va connaître notre pays pendant l'été 2022, avec une volonté d'être réellement **dans la prospective**. Un des objectifs que nous avions souhaité en son temps était aussi **d'avoir une parole politique qui réaffirme que l'eau se gère**. Cela semble si **facile à dire**, mais parfois, **de plus en plus compliqué dans nos territoires**. Cette année 2023, au mois de février, nos concitoyens entendaient qu'on était en pleine sécheresse et qu'on avait le mois le plus sec depuis que

les relevés existent, et au mois d'octobre, les mêmes concitoyens entendent qu'on a le mois le plus pluvieux depuis que les mêmes relevés pluviométriques existent. Ici, on peut tous sourire de cette contradiction, mais il faut s'imaginer ce qu'emmagasinent nos concitoyens sur ce sujet. La **priorité** est donc de **réaffirmer la nécessité de gérer**, d'avoir des retenues d'eau, multi-usages, pour la rendre au milieu et aux différents usages humains et pour éviter les tensions territoriales. Parce que **l'eau est ce bien commun** qu'on doit gérer avec **solidarité**, on a besoin d'une **ambition de politique publique nationale**, et en même temps on ne gèrera pas l'eau sur les contreforts du Massif central de la même manière qu'on la gère dans le Pas-de-Calais.

« On doit redonner une culture citoyenne de l'eau par l'éducation, par les débats de société. »

Je crois très certainement aussi qu'on doit **redonner une culture citoyenne par l'éducation**, par les débats de société, on n'a finalement **parlé de l'eau** ces dernières années **qu'aux moments de crise** soit quand il n'y en a pas assez (avec Sainte-Soline et Sivens), soit quand il y en a trop. **Sans doute souffrons-nous collectivement**. La question n'est pas de faire une nouvelle loi sur l'eau pour avoir une nouvelle loi, mais **d'avoir un texte** qui reprend la **gestion de l'eau à partir de**

sa matière première, plus que par une organisation administrative. C'est **compliqué** dans des quinquennats qui sont plutôt dans des gestions de calendrier législatif complexe, mais on en aurait en tout cas **besoin à grande échelle** pour **remettre tout le monde autour de la table**. On a autant **besoin d'eau** pour vivre pour boire, avoir un climat bienveillant, mais aussi pouvoir manger, pouvoir relocaliser et donc avoir une **industrie à la hauteur** et avoir une indépendance énergétique. Tout cela, il y a besoin de le **travailler collectivement** et non de l'opposer. C'est pour cela que je **ne partage pas ce mot de sobriété qui a un côté très moralisateur**. Certains savent faire, d'autres ne savent pas faire. L'ensemble des acteurs doivent pouvoir s'entendre pour assurer nos différents besoins et **relever les défis technologiques, scientifiques de demain**, comme nos entreprises privées le font avec excellence dans de nombreux autres pays de la planète : il n'y a pas de raison qu'on ne l'incite pas et qu'on ne l'encourage pas un peu plus chez nous.

« L'ensemble des acteurs doivent pouvoir s'entendre pour [...] relever les défis technologiques, scientifiques de demain, comme nos entreprises privées le font avec excellence dans de nombreux autres pays de la planète : il n'y a pas de raison qu'on ne l'incite pas et qu'on ne l'encourage pas un peu plus chez nous. »



Thierry BURLLOT,
Président du Comité de bassin Loire-Bretagne,
président du CFE

En premier lieu, je souhaite réagir aux propos de Madame la Sénatrice, que je partage. Il est temps que **l'eau redevienne un vrai sujet politique**. Ce n'est pas un sujet technique, l'eau. On a laissé finalement ce dossier aux sachants du domaine qui ont du mal à partager avec les autres. J'ai la chance de présider le Comité de bassin Loire Bretagne, mon grand souci aujourd'hui, c'est qu'il **n'y a plus d'élus** dans les comités de bassin. J'ai été impressionné, lorsqu'on a mené la médiation dans les Deux-Sèvres, par **l'absence des territoires** : département, EPCI, région, communes. Les gens ont eu peur et l'État s'est retrouvé en direct avec une Coop de l'eau complètement déboussolée. Pourtant, ce projet n'est pas si bête

que cela. Le problème, c'est que **plus personne n'ose prendre la parole** pour défendre techniquement un projet comme celui-là. De la politique donc, on en a bien besoin.

« Première difficulté : quelle légitimité et quelle autorité du périmètre hydrographique ? »

Philippe MARC avait prévu d'intervenir autour du **triptyque : périmètre, compétences, responsabilité**. Finalement, ses idées, qui ne sont pas tout à fait les miennes, viendront un peu en confrontation avec ce qu'a dit Hervé GILLE. Pour faire simple, un **périmètre hydrographique** dessiné par un fleuve n'a **aucune**

existence administrative en tant que telle. Donc, **première difficulté : quelle légitimité et quelle autorité de ce périmètre ?** Il y a bien un comité de bassin, qui vote un document important, mais je vous précise que les **SAGE** et les **SDAGE** ne sont que des **outils de planification**. Comment **met-on en œuvre** une planification stratégique sur l'eau sans s'occuper du **développement économique**, compétence des régions ? **Deuxième difficulté : la compétence**. Le petit cycle, c'est plutôt une belle histoire à la française. Il y a eu une modernisation des équipements, à la hauteur des enjeux. Sur le **grand cycle**, les choses sont nouvelles. Parce qu'on passe de sécheresse à inondations, et avec le dérèglement climatique, on va vivre cela en permanence avec des conséquences financières considérables. Aujourd'hui, il nous faut donc réfléchir à comment on organise le grand cycle de l'eau, son **financement** et la **responsabilité** qui va avec. Ce que je voudrais dire pour être dans le propos de Philippe MARC, c'est que **certaines voudraient renforcer très fortement les CLE, les EPTB, l'organisation administrative du fleuve**, avec des compétences fortes. Pourquoi pas, mais la politique de l'eau ne réussira que si tout le monde s'en mêle. Cela ne **peut pas être une politique exclusive**. Le maire a sa responsabilité, ainsi que l'intercommunalité et la région. Le département peut avoir aussi un certain nombre de responsabilités sur la sécurisation et l'interconnexion. **Je me méfie donc beaucoup de la clause d'exclusivité**, parce que le grand cycle dépend aussi de développement économique, d'aménagement du territoire, il ne faut **pas déresponsabiliser les acteurs**. Je pense que l'œuvre, si on veut la réussir, devra être **collective**. Il va falloir du courage, du partage, de la compréhension évidemment, il faudra faire des choix stratégiques, mais si on veut réussir, il nous faut des **collectivités et des acteurs mobilisés**. Je regrette qu'au moment où il y a le plan Eau gouvernemental, et c'est une avancée, il y ait des redevances qui vont bouger, des modes de gestion qui vont changer, je ne suis pas sûr que tout le monde ait bien compris. Par exemple, sur l'agriculture. On a besoin de produire, mais on a besoin aussi de mieux faire en matière de qualité des eaux. C'est notre **santé publique à tous**. Agriculture et environnement, ce n'est pas un gros mot.

« Deuxième difficulté : la compétence. [...] Aujourd'hui, il nous faut réfléchir à comment on organise le grand cycle de l'eau, son financement et la responsabilité qui va avec »

Pour faire la liaison avec la deuxième table ronde sur le **financement**, quand vous avez un terrain en propriété, s'il est constructible, vous allez faire une plus-value, la commune va construire, elle aura plus de taxes, plus de DGF. Malheureusement, quand vous avez une zone humide, qui contribue au bien commun en retenant l'eau, en préservant la biodiversité, cela ne vaut rien ni pour le propriétaire, ni pour l'exploitant, ni pour la commune en termes de DGF. Donc dire aux communes de têtes de bassins versants: « Surtout, protégez cette richesse qui contribue au bien commun, mais ne demandez rien ! » Cela n'est pas possible. C'est cela, le sujet du grand cycle : **comment on aide ceux qui protègent le bien commun**, comment on vit ensemble sur un territoire, en sachant qu'il y a des territoires qui produiront, des territoires qui éduqueront, des territoires qui recevront, sans les opposer. Il faut trouver ce **fil conducteur** qui nous réunira tous.

« Je me méfie beaucoup de la clause d'exclusivité, parce que le grand cycle dépend aussi de développement économique, d'aménagement du territoire, il ne faut pas déresponsabiliser les acteurs »

RÉACTIONS DE LA SALLE



Ma question est celle de la hiérarchie possible entre les intérêts généraux, les ordres publics, et les usages, ce qui serait nouveau dans notre État de droit qui nous dit que nous sommes plutôt en conciliation et en proportionnalité pour essayer justement de trouver un équilibre et donc la paix dans notre société. »

« Nous avons moins d'eau en France. Il y a des décisions difficiles à prendre, il faut donc que ce soit des décisions politiques, mais dans un pays démocratique comme le nôtre, les décisions politiques supposent un certain soutien de l'opinion publique. Il faut que les citoyens les comprennent. Je me demande s'il ne faudrait pas associer l'Éducation nationale dans vos réflexions. Les Français apprennent à l'école primaire ce qu'est le cycle naturel de l'eau, mais n'ont aucune idée de la façon dont les hommes utilisent l'eau et l'impact de ces différents usages sur le cycle de l'eau, plus si naturel aujourd'hui. »

« En ce qui concerne la reconnaissance des droits fondamentaux des fleuves et des rivières qui revient en force, il faut réfléchir à toutes les démarches que l'on peut mettre en place pour mieux parler et embarquer aussi le citoyen ordinaire. Autour des fleuves et de l'eau, il y a une mémoire collective à travailler qui est absolument extraordinaire, c'est aussi tout un travail d'accompagnement, tout un travail d'éducation qui doit reposer sur des initiatives partagées. On doit décrire aussi l'histoire de l'eau, écrire l'histoire des fleuves. Les fleuves ont réuni les humains, sur des années et des années, au travers des activités économiques, sociales, voire culturelles et c'est un formidable lien de partage, notamment dans les territoires, entre la mémoire des anciens et le transfert vers les nouveaux habitants. »

2^{ÈME} TABLE RONDE

ENJEU DE FINANCEMENT QUI FINANCE LE GRAND CYCLE DE L'EAU ?



Maria SALVETTI,
économiste indépendante

« Actuellement, les premiers résultats de l'étude du CFE estiment qu'environ 26 milliards d'euros sont dépensés chaque année pour la politique de l'eau en France métropolitaine. Ce sont les ménages qui, pour plus de la moitié, financent ce montant. »

Qui finance le grand cycle de l'eau ? Voilà une question qui va mettre de l'ambiance. Je vais vous présenter des chiffres issus d'une étude que je réalise actuellement pour le Cercle français de l'eau et qui peuvent évoluer, puisque cette étude est en cours d'élaboration. Il y est question du financement de la politique de l'eau et je vais utiliser un vocable qui divise, je vais parler du grand cycle et du petit cycle de l'eau. Préalablement, j'avais eu le bonheur de travailler avec l'UIE sur une étude uniquement focalisée sur le petit cycle de l'eau. Ici, c'est vraiment combien on met d'argent dans la politique de l'eau en France, et quels sont les champs d'action qui sont couverts. Actuellement, les premiers résultats estiment qu'environ 26 milliards d'euros sont dépensés chaque année pour la politique de l'eau en France métropolitaine. Ce sont les ménages qui, pour plus de la moitié, financent ce montant. Les Activités de production assimilées domestiques (APAD), donc de façon concrète, ce sont tous les petits commerçants raccordés aux réseaux d'eau et d'assainissement collectif. Cette distinction est faite pour le rapportage à la Commission européenne dans le cadre de l'étude de récupération des coûts pour la directive-cadre

sur l'eau (DCE), qui demande une analyse par secteur et notamment le secteur économique. Ensuite, vous avez les industriels, les agriculteurs et les contribuables puisqu'il y a évidemment un financement de la politique de l'eau en France qui passe par le contribuable, qu'il soit national ou local. Enfin, un contributeur qu'on oublie souvent, c'est l'environnement. Qu'est-ce que cela veut dire, l'environnement qui lui-même finance la politique de l'eau ? Ces coûts environnementaux sont tous les dommages que nous, collectivement, causons à l'environnement, notamment au milieu aquatique, que nous ne compensons pas par des dépenses compensatoires. Ces coûts ont été calculés dans le cadre de cette fameuse étude de récupération des coûts, qui date de 2019, comme l'écart à l'objectif de bon état écologique pour la DCE. Combien cela nous coûterait d'être à 100 % de bon état sur les masses d'eaux souterraines et sur les masses d'eaux superficielles ? Bon état écologique, c'est avant tout du qualitatif. Or, aujourd'hui, on se rend compte que les problèmes de gestion quantitative nous rattrapent et qu'ils ne sont pas intégrés dans ces coûts environnementaux, qui sont donc sous-évalués.

« Il faut un financement dédié pour le grand cycle de l'eau. On ne peut plus continuer à faire payer davantage le petit cycle pour financer le grand cycle, même si tous les efforts que l'on met dans le petit cycle sont importants. »

Nos 26 milliards, on les a répartis en six champs d'action parce que la politique de l'eau, c'est assez vaste : connaissance planification, préservation de la res-

source en eau, restauration des milieux aquatiques et humides et de leur fonctionnement, réduction des pollutions de toutes origines et par temps de pluie également, accès et qualité de l'eau à destination de la consommation humaine, prévention et gestion du risque inondation. Vous voyez que la majorité, c'est pour le petit cycle avec 14 milliards pour la réduction des pollutions, et pour l'accès et la qualité de l'eau à destination de la consommation humaine. On s'était dit, lorsque j'avais fait l'étude pour l'UIE sur le patrimoine Eau, assainissement et eaux pluviales, et cela le confirme de façon éclatante, il faut un financement dédié pour le grand cycle de l'eau. On ne peut plus continuer à faire payer davantage le petit cycle pour financer le grand cycle, même si tous les efforts que l'on met dans le petit cycle sont importants. Vu l'actualité du moment, je m'attarde un peu sur la prévention et la gestion du risque inondation, financé en grande partie par le mécanisme assurantiel. Il est question d'augmenter le taux de contribution des primes d'assurance pour augmenter les moyens mis à disposition de la prévention et de la gestion des risques d'inondation, ce qui semble être une bonne chose, mais pour autant, cela ne nous exonèrera pas peut-être de réfléchir à nos politiques d'aménagement du territoire, le « Zéro imperméabilisation net », etc.

On en arrive aux agences de l'eau. Toutes les données utilisées sont des données publiques. J'ai fait mes moyennes sur les 10e et 11e programmes en cours, ce

qui diffère un peu des chiffres de redevances publiés par la FNCCR, calculés sur le 11e programme. Pour les redevances, ce sont les ménages qui paient à 71 %, les APAD à 14 %, donc on peut dire que pour les usagers du domestique, on est à 85 %. Côté aides, les ménages reçoivent 48 %, les APAD 11 %. J'ai mis évidemment les contribuables dans la photo, représentant les ponctions répétées de l'État à hauteur de 7 %. Je rappelle que l'OFB doit 85% de son budget aux agences de l'eau.

« Les agences de l'eau financent de plus en plus le grand cycle : de 2008 à 2020, on a une évolution de 12 % à 37 % des aides décaissées par les agences vers le grand cycle et, bien sûr, cela fait vases communicants avec le petit cycle. »

Enfin, je souhaiterais souligner de nouveau qu'il semblerait bon de réfléchir à et de mettre en œuvre un financement dédié pour le grand cycle de l'eau. Ce qui est vrai au niveau global se retrouve au niveau des agences de l'eau qui financent de plus en plus le grand cycle : de 2008 à 2020, on a une évolution de 12 % à 37 % des aides décaissées par les agences vers le grand cycle et, bien sûr, cela fait vases communicants avec le petit cycle.



Patrice PERROT,
Député de la Nièvre

« Comment remettre de la décision territoriale et comment se projeter sur cet aménagement du territoire, intégrer l'eau à toutes les politiques publiques ? Le moment de rénover l'ensemble de nos modèles me paraît important. »

J'ai été corapporteur sur la mission d'information pour l'Assemblée nationale sur les usages économiques de l'eau. J'ai eu l'occasion d'auditionner beaucoup d'entre vous, avec un objectif précis : comment adapte-t-on l'ensemble des usages, en sortant de l'usage domestique sur lequel on avait déjà beaucoup de données, comment faire évoluer les questions sociétales autour de cette ressource ? Cela a été évoqué lors de la première table ronde,

comment la réorganise-t-on localement, comment remettre de la décision territoriale et comment se projeter sur cet aménagement du territoire, intégrer l'eau à toutes les politiques publiques : le moment de rénover l'ensemble de nos modèles me paraît important. Lorsqu'on parle d'usage économique de l'eau, on parle aussi d'intérêt individuel. J'ai pu voir au fil de l'ensemble des auditions que chacun essayait de tirer la couverture à soi en oubliant un peu les autres. Est-ce qu'aujourd'hui la Loire est capable de supporter plus de réacteurs ? Je crois que c'est une question sur laquelle collectivement, il faut qu'on apporte des réponses. Est-ce que nos fleuves et rivières peuvent continuer de supporter une irrigation intensive, parfois complètement démesurée ? On a commencé à

apporter des réponses et je crois qu'on a commencé à aborder comment on finance le grand cycle, même si je n'aime pas trop ce terme.

« C'est donc mettre ces politiques de l'eau en cohérence avec une ressource qui se raréfie à certaines périodes, qui est trop abondante à d'autres et voir comment on s'organise pour pouvoir répondre et relever l'ensemble de ces défis. »

Je pense aussi qu'il faut savoir se provoquer de temps à autre pour ramener nos espérances d'action collective. Je crois qu'on a un cycle naturel de l'eau sur lequel sont venues se greffer des activités humaines, sans qu'il y ait la moindre coordination, et je crois qu'on est face à un véritable enjeu de remettre de la démocratie territoriale pour pouvoir relever ces enjeux. Je rappelle que des objectifs nationaux sont posés clairement : la sobriété énergétique, la souveraineté alimentaire, la réindustrialisation de notre pays. C'est donc mettre ces politiques de l'eau en cohérence avec une ressource qui se raréfie à certaines périodes, qui est trop abondante à d'autres et voir comment on s'organise pour pouvoir répondre et relever l'ensemble de ces défis.

« Il nous revient d'infléchir ce qui s'est fait historiquement. Je crois qu'on est au cœur à la fois d'objectifs de partage de la ressource, mais aussi de nouveaux objectifs de péréquation, en voyant avec l'ensemble des fiscalités sans forcément en rajouter. »



Cécile CUKIERMAN,
Sénatrice de la Loire

« Il y a un écueil dans lequel nous ne devons pas tomber, préservons-nous de ne pas opposer demain le financement du grand cycle et du petit cycle. »

Je souhaite souligner que ce rapport de la délégation à la prospective n'est pas forcément allé jusqu'au bout de la réflexion autour de la question des financements, même si nous l'avons pointé. C'était un souhait de la délégation d'ouvrir des chantiers. En revanche, il y a un écueil dans lequel nous ne devons pas tomber, préservons-nous de ne pas op-

Je pense que cela percole et ces journées sont l'occasion de pouvoir le partager. Ce que j'ai noté sur la présentation précédente, c'est que les lignes de financement commencent à s'orienter de manière très précise sur le grand cycle qui en réalité permettra de préserver l'ensemble des activités humaines qui sont extrêmement dépendantes de l'eau. Ensuite il y a tous les enjeux de sécurité sur lesquels on doit aussi être vigilants. Je retiens que cette année, le barrage de Naussac, sur un bassin qui historiquement n'a jamais connu de pénurie d'eau, peine à se remplir alors qu'il a une importance capitale sur la sécurisation de l'accès à l'eau sur le Val de Loire. Il nous revient d'infléchir ce qui s'est fait historiquement. Je crois qu'on est au cœur à la fois d'objectifs de partage de la ressource, mais aussi de nouveaux objectifs de péréquation, en voyant avec l'ensemble des fiscalités sans forcément en rajouter. Si on parle de la taxe GEMAPI, ce qui me gêne, c'est qu'elle est coupée en deux. On va d'un côté sur la gestion des milieux et de l'autre côté sur la prévention des inondations, ce qui me semble être en parfaite contradiction avec ce qu'a souhaité le législateur. Ensuite, il y a eu une iniquité territoriale sur ce que paient les habitants, selon qu'ils sont parisiens, nivernais ou savoyards. Il faut donc réinventer des systèmes de péréquation pour revenir accompagner l'agriculture sur les territoires, la préservation de la biodiversité, et que ce soit acceptable par les populations locales. Aujourd'hui, les principaux conflits naissent sur les têtes de bassins qui restent celles qui méritent la plus grande des protections, alors que l'on doit aussi développer la vie économique sur ces territoires.

poser demain le financement du grand cycle et du petit cycle. D'abord, parce qu'il y a un lien intrinsèque entre les deux, une eau de qualité qui arrive dans le petit cycle coûte moins cher et une eau sortie du petit cycle pour revenir dans le milieu coûtera aussi moins cher. Ensuite, on va avoir une petite difficulté si on ne repose pas la question du financement aujourd'hui : si la communication qui vise à réduire la consommation en eau fonctionne réellement, on va arriver à une forme d'effet ciseau. Dans notre système actuel de financement du modèle de l'eau, on n'a pas intérêt à consommer moins. On rentre maintenant dans des contradictions de notre société et c'est aussi pour cela qu'il y a des débats au parlement. On a besoin de continuer d'investir pour maintenir, entretenir nos réseaux d'eau. Ensuite, on est en plein projet de loi de finances, on peut ouvrir le débat. Ce qui est certain, c'est que ce n'est pas la fausse bonne idée de dire qu'on n'a qu'à augmenter le prix du mètre cube d'eau, qui va régler en profondeur cette question.

« Je partage l'idée de travailler sur une meilleure péréquation dans les prélèvements et dans les financements. »

En revanche, je partage l'idée de travailler sur une meilleure péréquation dans les prélèvements et dans les financements. On pourrait se féliciter que les collectivités retrouvent le remboursement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur le fameux compte 212 (dépenses d'aménagement de terrain), y compris toutes les actions qu'elles peuvent faire en matière de restauration de milieu, ce sera ainsi mieux financé. Bien évidemment, on ne

peut pas demander aux agences de l'eau de faire toujours plus sur le grand cycle en abandonnant le petit cycle. Préservons-nous de cela et repensons le financement des politiques de l'eau car l'eau ne connaît pas les frontières administratives qui existent aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui au regard de la Gemapi, soit on la consacre exclusivement à la préservation des milieux, soit on la consacre exclusivement au risque inondation. Bien sûr, les deux vont ensemble mais on ne pourra pas répondre à ces deux enjeux majeurs simplement à travers la taxe Gemapi. Je crois qu'on en convient collectivement les uns et les autres.



Alain ROUSSET,
Président du Comité de Bassin Adour-Garonne,
Président de la région Nouvelle-Aquitaine

Un mot ne pouvant être présent parmi vous pour dire, réaffirmer que dans la planification écologique dont parle le gouvernement, le problème de l'eau est un problème essentiel. Il suppose comme certains en parlent, de bifurquer parce que l'eau est un bien rare. Si je ne prends que l'exemple de l'eau potable, un bien qui coûte de plus en plus cher à purifier, il faut que nous ayons une analyse économique globale. Une analyse qui porte à la fois sur la nature et sur l'usage de l'eau. Sur la nature, parce que c'est le cycle long de l'eau qui nous permettra de sortir des défis climatiques. Le cycle long de l'eau, c'est la renaissance des zones humides, la possibilité d'infiltration. C'est revenir sur un type de drainage qui évacue l'eau et qui provoque parfois des inondations en aval, revenir sur certains drainages qui ont pu poser des problèmes à la forêt en période de canicule, aussi au ressourcement des nappes plus haut dans les massifs montagneux. C'est aussi la qualité de l'eau, donc la transition agroécologique, donc l'obligation pour nous, acteurs publics et acteurs professionnels, d'accompagner cette transition pour sortir des polluants éternels dont le coût pour la purification de l'eau devient de plus en plus énorme. Je pense au Gers où il faut tous les six mois changer les charbons actifs pour purifier l'eau, donc cet accompagnement de l'agriculture et des agriculteurs, globalement et individuellement, est essentiel. Ce défi est considérable et il doit s'appuyer sur les scientifiques.

« Le problème de l'eau est un problème essentiel. Il suppose, comme certains en parlent, de bifurquer parce que l'eau est un bien rare. »

La transition écologique est d'autant plus essentielle que le dérèglement climatique est prégnant, pesant et qu'il coûte de plus en plus cher. C'est donc tout ce travail qu'il faut que nous fassions. J'ai découvert d'une manière plus personnelle en présidant le comité de bassin Adour-Garonne, le poids que supportent les agences de l'eau et les comités de bassin. Nous devons nous appuyer, nous, collectivités, pouvoirs publics territoriaux, l'État, sur ces agences de l'eau. De bonnes nouvelles ont eu lieu par rapport aux moyens dans la loi de finances sur la possibilité des agences de l'eau de conforter leur ingénierie et de conforter aussi leurs moyens pour lutter par exemple contre la pollution de zones de captage. Le défi est aussi technologique, notamment sur la purification de l'eau. Des innovations ont surgi, naturelles parfois, avec la compression d'écorces et de lin qui permet de filtrer même les perturbateurs endocriniens, donc on a là un champ de travail, même s'il fait débat aujourd'hui, et j'en sais quelque chose dans notre région Nouvelle-Aquitaine. Ce travail s'appuyant sur les agences de l'eau, s'appuyant bien sûr sur les régions et l'ensemble des collectivités est essentiel. Je vous souhaite de bons débats et de bonnes conclusions.



Aude WITTEN,
Directrice générale adjointe de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le Président du comité de bassin Adour-Garonne Alain ROUSSET a beaucoup parlé de qualité de l'eau. Pourtant, quand on pense au Grand Bassin du Sud-Ouest, on pense enjeu quantitatif. En 2022, cela a constitué un moment très fort, mais au fond, nous sommes tout aussi concernés par les enjeux de qualité, avec près de 400 captages prioritaires pour l'eau potable. On voit bien à quel point les agences de l'eau s'engagent de plus en plus dans ces enjeux d'action, c'est un mouvement qui va se poursuivre et qui est très clair dans les orientations données par le ministre de l'Écologie à chaque président de comité de bassin pour préparer les XII^{ème} programmes.

« Même si on voit que l'eau, c'est l'or bleu de demain, comment habiter, comment transformer, comment produire, si on n'a pas d'eau ? Cela n'a pas de prix, mais cela a un coût. »

Le comité de bassin s'est saisi de cette question dans les suites du plan Eau et dès le début, Alain ROUSSET en 2021 avait sollicité les 8 EPTB d'Adour-Garonne pour travailler sur ce sujet dans une vraie logique d'action. D'une logique de planification où on fixe des caps, à une logique de programmation notamment financière. Les parlementaires, en 1964 à la création des agences de l'eau, leur ont donné non seulement un périmètre hydrographique, mais une compétence pour prélever une ressource fiscale sur la facture d'eau et pour la redistribuer avec un rôle de solidarité financière, très important pour trouver les grands équilibres politiques en matière de choix stratégiques. Très vite, notre comité de bassin, pour son futur XII^{ème} programme, a d'abord réfléchi sur son programme d'intervention et ses priorités : eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, enjeux de qualité et mise à niveau de nos grands systèmes d'épuration, solutions fondées sur la nature car beaucoup de choses en matière d'adaptation au changement climatique relèvent aujourd'hui de l'ordre de réparer la nature et de défaire des politiques menées depuis vingt ans. Transition agroécologique, un sujet essentiel pour favoriser une réelle adaptation de nos modes de consommation, de produire et finalement d'habiter nos territoires. Même si on voit que l'eau, c'est l'or bleu de demain, comment habiter, comment transformer, comment produire, si on n'a pas d'eau ? Cela n'a pas de prix, mais cela a un coût.

« Après 2022 on a eu une accélération du nombre de projets, plus structurants, plus ambitieux, avec 20 % de dossiers en plus, pour un renchérissement des coûts de l'ordre de 55 %, avec un effet inflation mais pas seulement. »

Dès 2018, on avait chiffré le coût global de l'adaptation au changement climatique de l'ordre de 7,5 milliards d'euros pour les 10 prochaines années, en considérant que le changement climatique renchérit le coût des politiques classiques de l'eau d'environ 25 %. Face à cela, Adour-Garonne met sur la table grâce aux redevances de l'eau, 300 millions d'euros par an. Après 2022 on a eu une accélération du nombre de projets, plus structurants, plus ambitieux, avec 20 % de dossiers en plus, pour un renchérissement des coûts de l'ordre de 55 %, avec un effet inflation mais pas seulement. On voit apparaître de nombreux projets de restauration écologique qui dépassent les 2 millions d'euros. La stratégie fiscale que le comité de bassin a validée le 10 octobre est dimensionnée de sorte à pouvoir faire face à cet afflux de nouveaux dossiers, de l'ordre de 30 millions d'euros en 2023 jusqu'à plus de 100 millions d'euros en 2024, ce qui est cohérent avec les chiffrages que nous ont faits les 8 EPTB qui couvrent le bassin. Ces perspectives qu'on voit arriver pour 2024 ne vont d'ailleurs pas s'affaiblir parce que cela correspond à une logique de capacité à financer à hauteur de 400 millions d'euros l'adaptation au coût du changement climatique et donc d'être à la hauteur du chiffrage fait il y a quelques années.

« La redevance, ce n'est pas simplement un flux financier vers les budgets des agences, c'est aussi un outil de fiscalité environnementale, qui a vocation à adresser un signal aux différents usagers de l'eau que nous sommes. C'est le principe dit pollueur-payeur ou préleveur-payeur. »

Cette stratégie fiscale est progressive avec une première marche à hauteur de 60 millions d'euros déjà opérante, qui va arriver sur le budget de l'agence en 2025. Rendez-vous est donné l'année prochaine pour pouvoir acter la suite de sa trajectoire, mais avec une cible déjà inscrite, de 100 millions d'euros d'ici 2027. Il y a aussi besoin de temps pour regarder le PLF une fois qu'il sera voté. Ce qui a déjà été décidé, c'est de

s'intéresser à la **redevance prélèvement** volumétrique, assise sur les volumes d'eau prélevée par les différents usagers. Parce que la redevance, ce n'est pas simplement un flux financier vers les budgets des agences, c'est aussi un **outil de fiscalité environnementale**, qui a vocation à **adresser un signal** aux différents usagers de l'eau que nous sommes. C'est le **principe dit pollueur-payeur** ou **préleveur-payeur**. C'est aussi parce que la **Cour des comptes** nous a demandé de nous y intéresser d'un peu plus près, avec un **enjeu de rééquilibrage**. Aujourd'hui, les ménages payent les deux tiers de cette redevance alors qu'ils ne prélèvent que 40 %, donc avec la stratégie qu'on a actée, la baisse de leur taux relatif est de dix points. Avec une **logique de répartition** entre les différents usagers, on arrive à **60 millions d'euros** à partir de 2025. Grâce aussi à **l'effet qu'a eu le Plan Eau** de relever de **475 millions d'euros** le plafond, mordant jusqu'ici, et cela offre des **degrés de liberté plus importants** aux agences pour aller chercher des **formes de solidarité financière** envers les différents collègues. Aujourd'hui, les **agriculteurs** d'Adour-Garonne sont **bénéficiaires nets de notre stratégie** d'intervention puisque nos dotations ont été rehaussées en faveur notamment des **mesures agroenvironnementales** : **c'est 1,07 € reçu pour un euro contribué**. C'est notre objectif pour le XII^{ème} programme. C'est ce qui permet d'aller financer des projets sur lesquels les agriculteurs ne pourraient pas être seuls financeurs. Ce niveau de contribution va encore **se renchérir** parce que c'est un secteur sur lequel les enjeux en qualité, en quantité sont forts et sur lesquels il y a un **besoin d'accompagnement public** important. La marche est trop haute pour que l'agriculture soit seule à supporter l'ensemble de ces enjeux de transformation. C'est la raison pour laquelle **Adour-Garonne s'est engagée** avec les **deux régions** en charge de la politique de développement économique et avec les **coopératives agricoles** et les **chambres d'agriculture** dans un **pacte de transition agroécologique** où l'enjeu est d'embarquer les filières et nous allons **doubler nos aides** aux filières grâce à ces nouveaux moyens.

« Ce qui est important, c'est de réussir à montrer qu'avec ces fonds, on arrive à donner de la visibilité aux acteurs économiques et aux usagers de nos territoires. »

Avec **EDF**, il y a aussi un **enjeu important** d'usage de l'eau pour la **production d'énergie** et cela fait partie du projet qui est sorti de la copie du gouvernement, de faire **contribuer plus fortement la production nucléaire** à ces grands équilibres de redevance au sein des agences. C'est un **arbitrage national** et une **forme de solidarité nationale** puisque sur notre bassin rural, il y a eu une expression très forte des élus pour dire que des **coûts d'adaptation à cette hauteur** ne peuvent pas être supportés par un **territoire à faible dynamique fiscale**. Avec EDF, on a avant tout des **conventions de soutien d'étiage** très importantes pour la Garonne, avec le projet de **doubler les capacités** de soutien d'étiage dans le cadre du XII^{ème} programme. Mais l'idée n'est pas de dire que cela va coûter cher, ou qu'il faut démarrer dès maintenant, même si c'est une réalité et que les scientifiques nous disent que seuls les **investissements** que l'on fait pour les **dix prochaines années** vont avoir un vrai effet sur la **capacité de résilience des territoires**. Ce qui est important, c'est de **réussir à montrer** qu'avec ces fonds, on arrive à **donner de la visibilité** aux acteurs économiques et aux usagers de nos territoires. Avec les **axes réalimentés** comme la Garonne et grâce au **doublage du soutien d'étiage**, on peut réussir à **maintenir durablement des activités** où on va **combinaison des besoins des hommes**, les besoins des **activités économiques** et les **besoins des milieux**, et là, on donne de l'avenir pour dix ou vingt ans.



RÉACTIONS DE LA SALLE



Nicolas JUILLET,
Président du comité de bassin Seine-Normandie

En effet, nos territoires ne pourront réussir que si on **travaille tous ensemble** et en ayant des **interconnexions**. Je voulais intervenir concernant la métropole du Grand Paris et l'**EPTB Seine-Grands lacs** qui a financé une **centaine de dossiers sur l'amont** pour du reméandrage, des zones humides et autres, et là, on est bien sur un **travail global du cycle de l'eau**. Sur le bassin **Seine-Normandie**, on a mis en place des **contrats territoriaux et climat** au XI^{ème} programme, ils vont être renforcés au XII^{ème} parce que les **besoins spécifiques des territoires** doivent être pris en compte, en correspondant à une réalité du SDAGE, du plan Eau et de l'ensemble des politiques de l'eau.

Le **plan Eau** est un **formidable outil** mais aujourd'hui, on commence à avoir **quelques craintes**. On nous dit qu'il va falloir **financer** les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (**MAEC**), on n'a **pas traité le financement de la biodiversité**, ni de l'**OFB** : sur Seine-Normandie, c'est **145 millions d'euros par an**. Je ne dis pas qu'il ne faut pas financer la biodiversité, mais il ne faut pas qu'on finance tout. L'autre point sur lequel je voudrais insister, c'est les **paiements pour services environnementaux (PSE)**. De grâce, **déconnectons les PSE de la politique agricole** commune. Chaque fois, il faut notifier à Bruxelles. Si on veut **travailler avec l'agriculture** et avec les territoires, il faut pouvoir avoir des **contrats sur dix ou quinze ans** parce que ces programmes sont difficiles économiquement à mettre en place et il y a un **risque économique**.

Autre réaction

« On a très envie de travailler sur **l'empreinte bleue**, ce qui sera **scientifiquement compliqué**, mais qui me semble un bon moyen de dire qu'aujourd'hui, il faut qu'on soit **moins techniques et plus politiques**. Ce qui est intéressant, c'est qu'on voit naître **une réflexion plus holistique et plus transversale**. »

CONCLUSION



Thierry BURLOT,
Président du Comité de bassin Loire-Bretagne,
président du CFE

Les solutions sont complexes, mais ce que j'ai entendu, c'est qu'il nous faut du **collectif**. J'aime bien prendre l'exemple de **Guerlédan**, la plus grosse retenue d'eau en Bretagne, gérée historiquement par **EDF**. Face à l'attractivité de la région Bretagne, on se demande si on aura **assez d'eau potable** pour alimenter ces populations. Tout le monde a les yeux rivés sur Guerlédan. On a donc rencontré les collègues d'EDF qui nous ont expliqué ce qu'ils **faisaient déjà** et que **personne ne sait** : soutien d'étiage aux prises d'eau potable, soutien à la biodiversité, production d'hydroélectricité, activité touristique. On a tous **besoin d'expliquer nos sujets**. La solution passera par le **multi-usages**, elle doit être **collective**.

Il y a des débats historiques qui m'irritent au plus haut point, c'est par exemple **opposer privé et public** dans la gestion des services publics de l'eau. Qu'ils soient gérés par une régie ou par une société, c'est avant tout un **service sous contrôle de la collectivité**, donc le sujet n'est pas là. Le sujet est sur le **portage par la collectivité d'une ambition autour du service public**. Autre exemple, quand on parle d'eau, on voudrait **opposer** systématiquement la **question agricole**. Eau et agriculture, c'est le même sujet. Les premiers à souffrir de ces dérèglements, ce sont les agriculteurs. Le **stockage de l'eau** n'est pas un gros mot. Sainte-Soline, les méga bassines, pour la plus importante, on parle de 600 000 m³, et Guerlédan, c'est une méga bassine qui fait 60 millions de mètres cubes. Est-ce qu'il viendrait à quelqu'un l'idée de s'en passer ? Non. Tout ceci pour dire qu'il y a une **méconnaissance totale de ce qu'on fait collectivement**.

Je pense aussi qu'il faut qu'on **réapprenne à nos enfants** que **l'eau** ne vient pas du robinet, qu'elle **vient** bien d'une **source**, d'un **forage**, d'un **fleuve**. Cela me paraît **essentiel**.

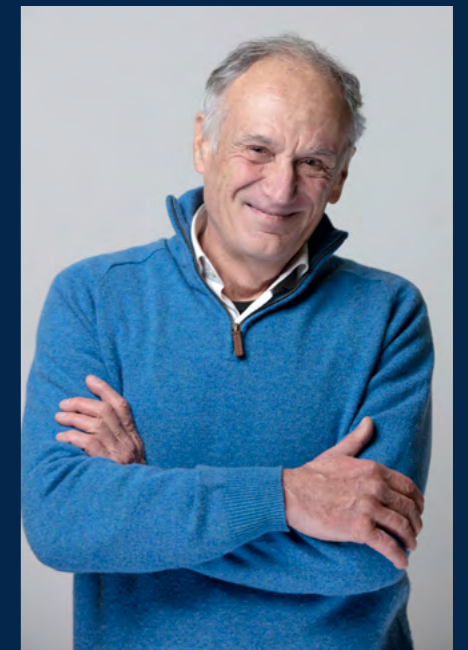
Sur le **financement** : on nous dit d'être plus **sobres**, plus économes en eau, alors que **l'économie budgétaire** de tous les services d'eau, c'est « **Plus je consomme, plus je paye** ». Il va falloir faire **attention à la répercussion sur les budgets** de l'eau. Tarification sociale, tarification progressive et sobriété, investir sur la modernisation de nos services d'eau et d'assainissement, sur la réhabilitation de nos réseaux. Il y a une vraie question sur la manière **d'établir de nouvelles contractualisations** sur le **prix de l'eau**. Les **agences de l'eau**, c'est l'une des rares politiques publiques en France à avoir un **budget dédié**, il faut s'en féliciter et il faut le garder. Pas loin de 400 millions sur la biodiversité, maintenant les MAEC : il va falloir **expliquer** qu'on va devoir **modifier les redevances**, augmenter le **prix de l'eau**. Soyons donc **vigilants** sur la manière dont tout cela va **atterrir chez le consommateur**.

Pour terminer, il y a quelque chose qu'on n'intègre pas aujourd'hui, ce sont les **conséquences des dérèglements climatiques** sur tout cela. La Roya, c'était 1,5 milliard d'euros sur un épisode cévenol. Je serais curieux de voir l'addition aujourd'hui pour ce qu'il se passe en France. Il est donc temps qu'on fasse un **travail avec nos assureurs** et qu'on se dise que le **dérèglement climatique**, c'est aussi **chez nous**, c'est aussi du **collectif** et quand on préconise les **solutions fondées sur la nature**, c'est parce qu'il y a un vrai **travail à mener** pour **retenir l'eau dans les sols**, pour essayer de **mieux gérer le grand cycle** et de **freiner tous ces épisodes**. Cela nous ramène à des **dossiers profonds pour la nation**, et, encore une fois, on ne **réussira que collectivement**. On a une **belle ambition politique à partager**. Si le **Cercle français de l'eau** peut contribuer, à travers ses travaux, à **alimenter vos réflexions parlementaires**, sachez Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, qu'on est là à votre disposition. On continuera avec les présidents de comités de bassin, les agences de l'eau et avec vous, bien sûr, à nourrir ce débat.



Les échanges ont été animés par :

Denis CHEISSOUX
Journaliste à France Inter



Cette synthèse a été réalisée sous la responsabilité de la déléguée générale du CFE :

Florence DAUMAS

Photographies :

Eric NOCHER



Retrouvez les actes sur www.cerclefrancaisdeleau.fr